

Par courrier en date du 10 juillet 2019, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT) demande l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur l'opération suivante :

- Programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds (procédure : Déclaration d'Intérêt Général)

Le pétitionnaire est la commune de PIERREFONDS. La commune de Pierrefonds est implantée sur un vaste plateau agricole caractérisé par une forte densité de vallons secs drainants les terres agricoles. Le bassin versant d'étude représente la partie Sud-Est de la commune et intègre une partie des communes de Morienvall, Retheuil et Saint-Etienne-de-Roillay.

Les secteurs urbanisés de Pierrefonds sont situés en bordure du ru de Berne. De nombreux talwegs et vallées sèches prennent naissance dans la partie agricole Sud-Est de la commune puis traversent les zones urbaines pour rejoindre le cours d'eau. La commune située en fond de vallée fait l'objet de dommages récurrents occasionnés lors d'épisodes pluvieux de forte intensité, que ce soit par ruissellement, ou par coulée boueuse. Lors des derniers épisodes orageux du 22 mai 2016, la commune a subi d'importantes coulées de boue et inondations des points bas (rue de la Libération, rue de l'Impératrice Eugénie, rue Fontenoy, rue Notre Dame, ...).

Le présent dossier de déclaration d'intérêt général est établi dans le cadre d'une étude préalable menée en 2017 à l'échelle d'un bassin versant d'environ 1 155 ha. La démarche repose sur un diagnostic des dysfonctionnements hydrauliques associé à une approche agronomique à la parcelle. Elle a mis en évidence des problématiques de différentes origines (évolution du parcellaire, occupation du sol, pratiques agricoles, assolement, urbanisation, capacité du réseau pluvial, ...).

Afin de remédier à ces problèmes récurrents, le programme de lutte contre les ruissellements comporte 91 actions chiffrées dont 49 relèvent de la présente DIG. Le dossier précise que les aménagements ont été proposés sur la base d'un évènement pluvio-orageux de 1 heure et d'occurrence 10 ans, soit 22,27 mm/h (station Creil).

Le programme d'action est hiérarchisé selon 4 niveaux, où chaque niveau supérieur augmente le degré de protection et d'efficacité, tout en limitant en 1^{er} lieu l'emprise des aménagements et la consommation d'espace agricole. Ainsi, chaque zone d'aménagement proposée peut présenter 1 à 3 niveaux d'évolution en fonction de la réponse au dysfonctionnement local traité.

Le principal objectif du programme d'actions consiste à éviter les départs de terre dès l'origine et/ou d'en provoquer la sédimentation en amont des zones sensibles. Les propositions d'actions sont agronomiques (changement du sens de travail du sol, assolement concerté, bande enherbée, ...), préventives en milieu agricole (talus, merlon planté, fossé enherbée, noue à redents, haie, fascine, mare tampon, tranchée drainante, ...) et en milieu urbain (gestion des eaux pluviales à la parcelle, 0 rejet sur le domaine public, infiltration au sein des surfaces végétales). On note également la mise en place de deux bassins tampon avec rejet à débit limité (2 l/s/ha).

Le présent dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) permettra à la commune de Pierrefonds d'intervenir en toute légalité sur les parcelles privées, avec des fonds publics, et d'en assurer l'entretien dans le futur. En complément, la commune de Pierrefonds proposera la mise en place des conventions avec les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers afin d'autoriser les aménagements déclarés d'intérêt général sur le domaine privé. Cette convention définira l'ensemble des caractéristiques des aménagements (dimensions, emprise, entretien, durée, indemnisation, ...).

EAU POTABLE

Les sous-bassins versants n°13, 14 et 15 sont partiellement concernés par la réglementation liée aux périmètres de protection d'eau potable du captage n°01055X0064. On note la création d'une mare de 1 535 m³ en amont hydraulique du forage. Cependant, le dossier ne précise pas le niveau de compatibilité de cet ouvrage et les moyens d'intervention et de surveillance mis en oeuvre afin d'éviter le risque de pollution des eaux souterraines.

EAU PLUVIALE

Le projet global intercepte un bassin versant d'une surface totale de 1 155 ha qui se décompose en 15 sous-bassins versants. À l'échelle de ces unités, le programme de travaux consiste à limiter le ruissellement au niveau du parcellaire agricole et en milieu urbain. Les travaux permettront d'agir à la fois sur la quantité et la qualité des eaux ruissellées.

MILIEU NATUREL

Zone humide

Le présent dossier relève de la procédure de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et les articles L.151-36 à L.151-40 du code rural. Dans ce cadre, le dossier ne superpose pas l'inventaire des milieux humides du SMOA avec l'implantation des opérations de maîtrise des ruissellements. Au regard des objectifs de protection (biens, personnes, milieux) visés par l'étude, il serait judicieux d'intégrer cette cartographie au sein de la présente demande.

Cours d'eau

La commune de Pierrefonds est concernée par la tête du réseau hydrographique du bassin versant du ru de Berne. Les eaux de ruissellements en provenance des sous-bassins versants seront décantées et infiltrées à la parcelle avant rejet dans le ru de Berne.

INONDATION

La mise en œuvre du programme d'aménagements permettra de limiter les inondations par ruissellement au niveau des zones urbanisées de Pierrefonds.

Considérant que le programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds est compatible avec le SAGE Oise-Aronde notamment vis-à-vis des orientations suivantes :

- RIV-POLL.4 – Réduire les rejets liés aux activités agricoles et les transferts de polluants dans les rivières
- INOND.1 - Veiller à la cohérence hydraulique des différents projets mis en œuvre sur le territoire en vue de réduire les risques d'inondation
- INOND. 3 – Limiter les phénomènes de ruissellement sur les bassins versants et améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines, périurbaines et agricoles.

Considérant que le projet améliore le fonctionnement hydraulique du bassin versant.

Considérant que le programme d'action contribue à réduire les risques d'érosion et d'inondation par ruissellement.

Considérant que le programme d'action contribue à préserver la qualité des milieux humides et aquatiques de la tête du bassin versant du ru de Berne.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,

EMET un avis favorable sous réserve de respecter la réglementation liée aux périmètres de protection d'eau potable du captage n°01055X0064.

DEMANDE de prendre en compte l'inventaire des milieux humides du SMOA en parallèle de la présente procédure de déclaration d'intérêt général.

